

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



*Rapport sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets*

# Sommaire

<b>Syndicat Emeraude</b> .....	<b>3</b>
Compétences et territoire .....	4
Instances décisionnelles / Composition du Bureau Syndical .....	5
Équipe opérationnelle .....	6
<b>Prévention des déchets</b> .....	<b>7</b>
PLPDMA .....	8
Compostage .....	9
Textiles / Eco-exemplarité .....	12
<b>Précollecte</b> .....	<b>13</b>
Fourniture de contenants pour la collecte des déchets .....	14
Maintenance des contenants / Apport volontaire .....	15
Collecte des papiers .....	16
<b>Collecte</b> .....	<b>17</b>
Schéma de collecte .....	18
<b>Evolution des tonnages</b> .....	<b>20</b>
Ordures ménagères résiduelles / Emballages et papiers / Verre .....	20
Encombrants / Déchets végétaux .....	21
Évolution des ratios entre 2011 et 2020 .....	22
OMA : évolution et répartition .....	23
<b>Autres services</b> .....	<b>24</b>
Eco-Site du Plessis-Bouchard .....	25
Centres techniques municipaux .....	32
Collecte des déchets dangereux .....	33
<b>Traitement</b> .....	<b>34</b>
Bilan Matière .....	36
<b>Finances</b> .....	<b>38</b>
Compte Administratif .....	39
Zoom sur les recettes de fonctionnement .....	42
Compte administratif 2021 .....	43
<b>La communication</b> .....	<b>45</b>
Communication .....	46
Sensibilisation .....	47
Événementiel .....	48



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

# Syndicat **Emeraude**

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

■ **Triple compétence :**

**Prévention, Collecte & Traitement**

■ **17 communes, réparties sur  
2 communautés d'agglomération  
adhérentes**

■ **34 élus et 19 agents permanents  
au service de 280 000 habitants**

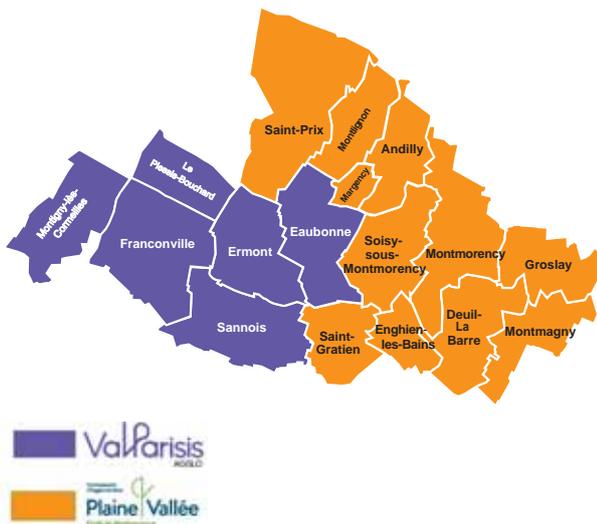


## Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 280 287 habitants.

## Territoire

Le territoire du Syndicat Emeraude au 1<sup>er</sup> janvier 2021



Communauté d'Agglomération	Rappel Population 2020	Population 2021 INSEE (2018)
Plaine Vallée	132 396	132 449
Val Paris	147 638	147 838
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 034</b>	<b>280 287</b>
Evolution /2020		<b>+0,09%</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- La communauté d'agglomération de Plaine Vallée
- La communauté d'agglomération de Val Paris



©syndicat emeraude - totem du syndicat emeraude

## Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (43 ont été prises en 2021).

Lors du Comité Syndical d'installation en septembre 2020, les élus ont renouvelé leur confiance à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Président sortant, en le réalisant à cette fonction pour le mandat 2020-2026.

Le Bureau Syndical, dont la composition intègre l'ensemble des communes constituant le périmètre du Syndicat, est chargé d'instruire les dossiers et de préparer les décisions qui seront présentées en Comité Syndical. Le Bureau définit également les grandes orientations de la politique du Syndicat en matière de déchets.

En 2021, le Comité s'est réuni à 5 reprises et le Bureau à 5 reprises également.

## Composition du Bureau syndical

La composition du Bureau :

Président	Gérard LAMBERT-MOTTE
1er vice-président	Alain GOUJON
2ème vice-président	Daniel FARGEOT
3ème vice-présidente	Marie-Christine CAVECCHI
4ème vice-président	Michel VERNA
5ème vice-président	Jean-Pierre ENJALBERT
6ème vice-président	Julien BACHARD
7ème vice-président	Xavier HAQUIN
8ème vice-président	Patrick FLOQUET
9ème vice-président	Alain CHABANEL
10ème vice-président	Maxime THORY
1er secrétaire	François FABRE
2ème secrétaire	Quentin DUFOUR
3ème secrétaire	Hafid IABASSEN
4ème secrétaire	Marc ANTAO
5ème secrétaire	Marc CLOUET
6ème secrétaire	David DUMEUNIER

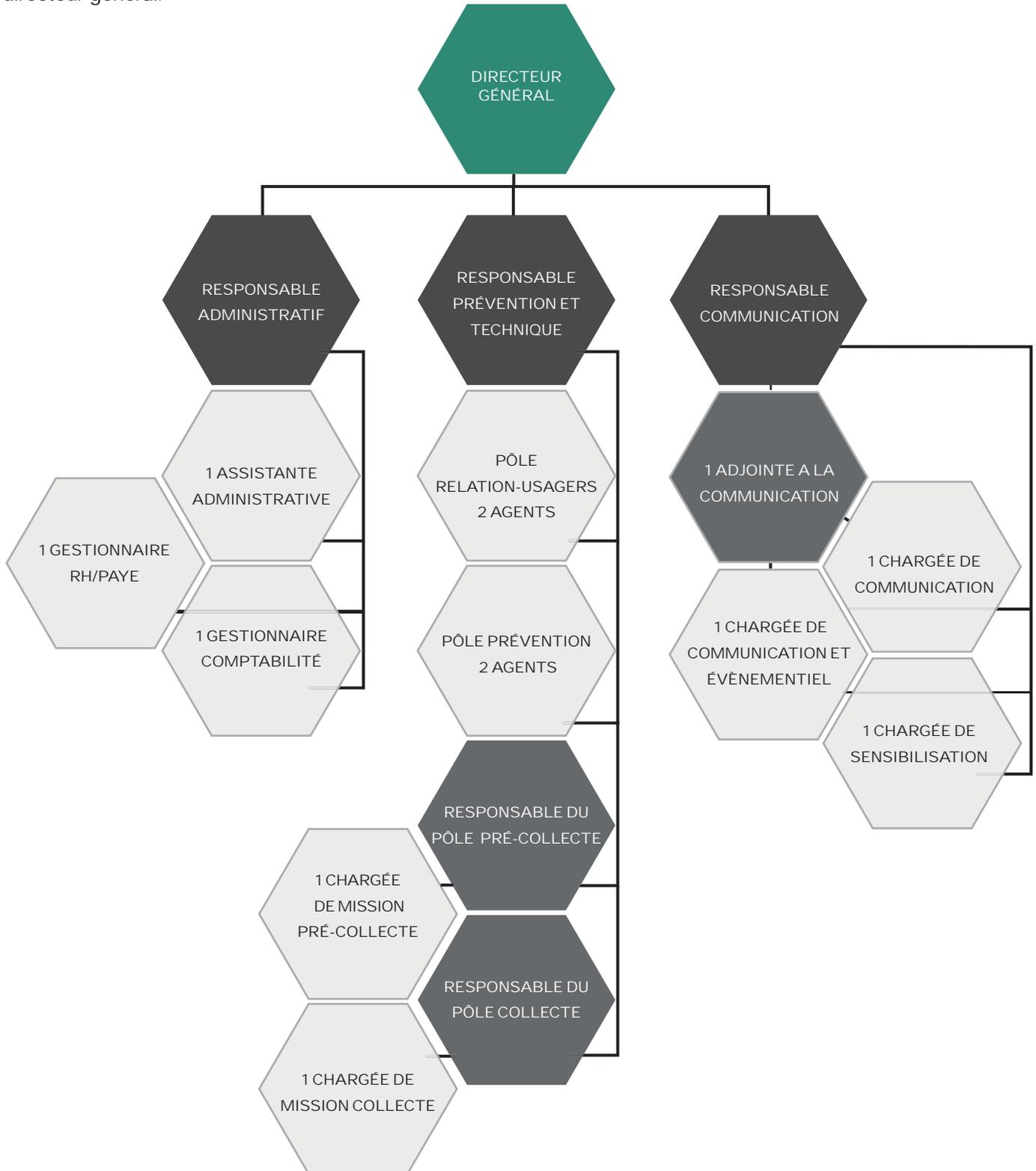
Pour le mandat 2020-2026, il a été fait le choix de ne pas créer de commissions de travail figées, mais plutôt de privilégier l'organisation de groupes de travail thématiques à constituer et réunir selon les besoins.

Néanmoins, une Commission d'appel d'offres constituée de 6 membres (5 membres + le Président) a été désignée pour l'ouverture, l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour émettre un avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 1 fois en 2021.

## Équipe opérationnelle

En 2021, le Comité s'appuie sur une équipe de 19 agents majoritairement titulaires (14 femmes et 5 hommes). Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, et communication, rattachés à un directeur général.



# Prévention des déchets

En 2021, le Syndicat Emeraude a élaboré son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la production globale de déchets du territoire, dans tous les domaines et pour tous les publics (ménages, établissements scolaires, commerces, collectivités). Son objectif, qui respecte celui du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), est de réduire de 10% la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 2015 à 2025, soit passer de 402,7 kg par habitant à 374,5 kg par habitant. Il est axé autour de la solidarité et de l'inclusion.

- 344 composteurs et 30 lombricomposteurs distribués à des particuliers
- 2 résidences équipées d'un site de compostage en pied d'immeuble
- 8 nouveaux établissements scolaires équipés de sites de compostage
- Une centaine de vélos collectés sur la déchèterie pour réemploi, soit 1 tonne
- 106 bornes textiles sur le territoire, soit une moyenne de 1 borne pour 2 641 habitants.



## PLPDMA

Le Syndicat Emeraude a élaboré son programme de prévention des déchets et pour cela, a constitué d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). Cette commission, constituée entre autres d'élus, de l'équipe opérationnelle, d'associations, d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, d'institutions (Région, Département...), a pour rôle de participer à l'élaboration du programme, de formuler un avis sur celui-ci et d'en dresser un bilan annuel.

En juin 2021, le diagnostic du territoire élaboré par les services du Syndicat a été présenté aux membres de la CCES pour déterminer les actions les plus pertinentes à réaliser et en hiérarchiser les priorités.

Toujours afin de dresser un plan d'actions cohérent, et en accord avec les attentes et besoins des communes, une liste de 97 questions a ensuite été transmise à tous les services Développement durable des communes, portant sur les 7 axes du PLPDMA :

- L'éco-exemplarité des collectivités : communes et Syndicat Emeraude
- La gestion de proximité des biodéchets : tri à la source des biodéchets, compostage, broyage, gestion différenciée des espaces verts.
- Réemploi : des textiles, des livres, des objets sur la déchèterie, événements autour du réemploi, ressourceries éphémères.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : en restauration collective, auprès des ménages, auprès des professionnels.
- Consommation responsable : mise à

disposition de stop pub, promotion de l'achat zéro déchet, promotion des couches lavables.

- Producteurs non ménagers : prévention des déchets des marchés forains, défi des commerçants éco-responsables, déploiement de la consigne pour réemploi.
- Sensibilisation de tous les publics : ménages, scolaires, publics prioritaires, par les événements, les animations, le Défi des familles zéro déchet.

Les retours des communes ont été très précieux pour construire le plan d'actions, en validant ou invalidant certaines idées d'actions, tout en en produisant de nouvelles mieux adaptées aux besoins réels.

Un retour sur ce questionnaire a été présenté à la CCES en octobre 2021, suivi de trois groupes de travail portant sur différents sujets du PLPDMA :

- La mise en œuvre du broyage des déchets végétaux sur le territoire du Syndicat ;
- L'organisation d'un événement autour du réemploi sur le territoire ;
- La mise en place d'actions de prévention des déchets auprès des commerces et restaurants.



©126média-Cédric Daya / Zéro Déchet

## Compostage

En 2021, une étude de gisement des biodéchets a été lancée en vue d'anticiper l'échéance du 31 décembre 2023 relative à l'obligation pour tout producteur de valoriser ce type de déchets.

Dans l'attente des résultats de caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles (OMR) prévues début 2022 et réalisées sur l'ensemble du territoire, le Syndicat Emeraude continue à proposer le compostage pour traiter in situ les biodéchets dont la quantité représente près d'un tiers du bac OMR. Il s'agit d'une pratique vertueuse permettant de valoriser ses biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas, déchets végétaux, etc.) tout en produisant un fertilisant naturel et gratuit.

### Dotation en composteurs et lombricomposteurs.

Afin de pouvoir proposer la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et de 620 L,
- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement,
- Des aérateurs de compost.

	Quantité distribuée en 2020	Quantité distribuée en 2021
Composteurs domestiques	330	344
Aérateurs de compost	155	195
Lombricomposteurs	27	30



©Syndicat Emeraude / composteur 345 litres et bioseau

En raison de la crise sanitaire, la distribution du matériel de compostage a été suspendue durant 2 mois. Ainsi, les quantités distribuées en 2021 sont moins importantes par rapport aux années précédentes (hors 2020).

Le taux d'équipement en composteurs et lombricomposteurs est de 25 % pour l'habitat pavillonnaire.

Si l'on prend en compte tous les composteurs vendus depuis 2010 par le Syndicat, le taux d'équipement pour les pavillons varie entre 14,3 % et 34,5 %, en fonction des communes.

### Le compostage en établissement scolaire

Le Syndicat accompagne les communes souhaitant mettre en place le compostage dans les écoles ou les crèches, en leur proposant des composteurs adaptés aux grandes quantités de biodéchets produites dans les restaurants scolaires. Le Syndicat forme également le personnel à la gestion d'un site de compostage en établissement scolaire pour s'assurer de la qualité du processus. Cet accompagnement est aussi proposé aux collèges et lycées du territoire qui incluent le compostage dans un projet pédagogique.

En 2021, 6 écoles élémentaires et maternelles, 1 collège et 1 lycée ont été accompagnés par le Syndicat pour mettre en place un site de compostage au sein de leur établissement. Au total, 58 établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et crèches sont équipés de composteurs grande capacité sur l'ensemble du territoire et près de 12 000 élèves participent ainsi au compostage de leurs restes de repas.

### Compostage collectif

Depuis 2012, le Syndicat accompagne les résidences qui souhaitent installer un site de compostage. Deux conditions doivent être respectées : avoir un groupe d'habitants volontaires et motivés pour être référents du site et avoir un espace vert suffisant. Le Syndicat propose des bacs à des prix réduits et les livre sur place. Une formation est assurée auprès de l'ensemble des résidents intéressés afin d'expliquer les principes du compostage et notamment les règles d'or pour obtenir un compost de qualité à utiliser sur les espaces verts de la résidence ou à distribuer auprès des habitants.

En 2021, deux résidences se sont lancées dans le compostage en pied d'immeuble. Au total, 98 logements supplémentaires ont accès au compostage soit environ 225 habitants qui ont désormais la possibilité de valoriser leurs

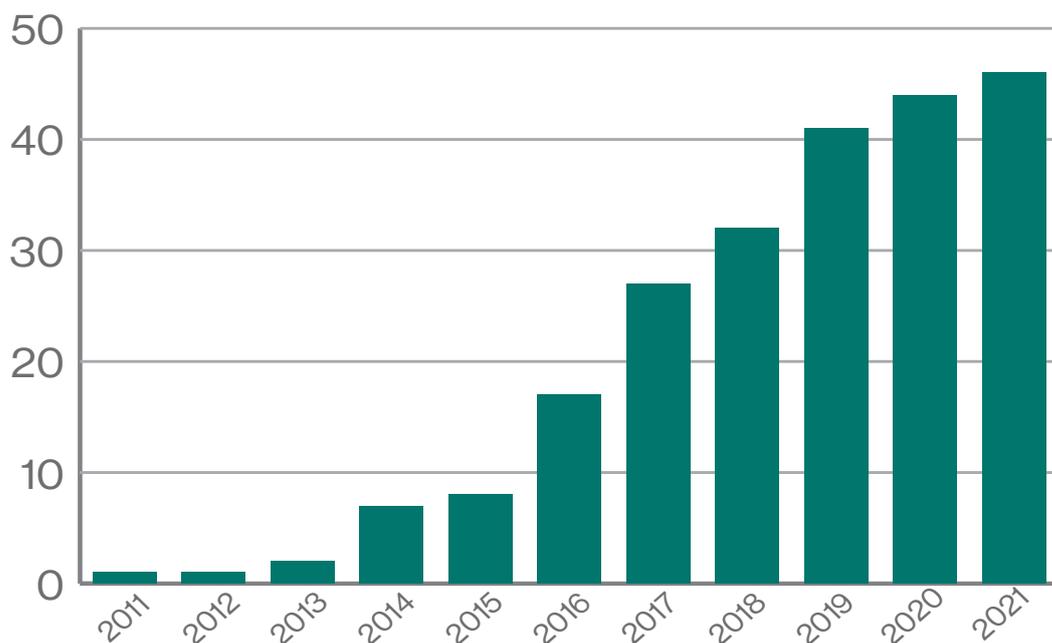
biodéchets.

Une dizaine de résidences ont contacté le Syndicat pour être accompagnées dans la mise en place d'un site de compostage collectif.

Sur l'ensemble du territoire, depuis 2010, 46 résidences ont installé des sites de compostage en pied d'immeuble donnant la possibilité à plus de 3 200 habitants de composter.

En 2021, la médiathèque d'Eaubonne s'est aussi équipée d'un composteur afin de permettre à son personnel de valoriser leurs biodéchets. L'accompagnement par le Syndicat a été similaire à celui pour une résidence. Aujourd'hui, le compostage collectif est possible dans toutes les structures.

### Evolution du nombre de sites de compostage collectif



### Le compostage de quartier

Certains habitants n'ont pas la possibilité d'installer un composteur dans leur jardin ou dans leur résidence mais souhaitent quand même valoriser leurs biodéchets. C'est pourquoi le Syndicat Emeraude, en collaboration avec la municipalité de Deuil-La Barre, a mis en place un nouveau type de site de compostage : le composteur de quartier.

Un site a été inauguré le 20 mars 2021 au Parc Victor Labarrière. Il est installé dans un parc public et le bac d'apport est toujours ouvert. Les habitants du quartier ont la possibilité de venir durant les horaires d'ouverture du parc pour y déposer leurs biodéchets (sans sac).

Un groupe d'habitants résident dans les alentours s'est porté volontaire pour assurer chaque semaine l'apport de matière sèche et le brassage. Ces manœuvres garantissent la qualité du processus et l'évitement de nuisibles. La première distribution de compost mûr a eu lieu en octobre auprès des résidents du quartier.

Un autre projet est en cours sur une autre commune pour développer ce type d'équipement sur le territoire.



©Syndicat Emeraude / Site de compostage de quartier à Deuil-La Barre

## └ Réemploi

### Emmaüs sur la déchèterie

Le partenariat avec Emmaüs a été interrompu deux fois durant l'année 2021, à cause de la pandémie, puis des travaux sur la déchèterie, entre les mois de juin et de novembre. Mais le partenariat a repris : le dernier samedi de chaque mois depuis novembre, Emmaüs est venu sur la déchèterie récupérer les objets réutilisables que les habitants sont venus déposer.

### Partenariat avec Vélo Services

Le partenariat avec Vélo Services suit son cours : les vélos déposés sur la déchèterie sont collectés par les gardiens et gardés pour l'entreprise d'Economie Sociale et Solidaire Vélo Services, qui les récupère, les répare et les revend à prix réduit : ainsi, cette entreprise augmente la durée de vie de ces objets, favorise l'insertion professionnelle de son équipe, et lui permet de monter en compétence dans le domaine de la réparation. En 2021, l'activité a été interrompue pendant la fermeture de la déchèterie à cause des travaux. Malgré cette suspension temporaire, une centaine de vélos a été collectée sur l'année, chiffre qui représente à peu près 1 tonne de déchets évités grâce à ce partenariat.



©126média-Cédric Daya / Vélo-services

## ■ Prévention des déchets

### Réemploi des livres

Les réponses des communes au questionnaire ont montré que les médiathèques, gérées par les Communautés d'agglomération, n'avaient que peu recours au réemploi de leurs livres, par manque de connaissance de solutions ou de temps. Des réunions ont donc eu lieu en vue de mettre en œuvre en 2022 un partenariat avec l'entreprise de réemploi et d'insertion Ammaréal, qui récupère les livres et les revend à bas coût, leur offrant ainsi une seconde vie.

### Textiles

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes du territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2021, il y a 106 bornes sur le territoire.

En 2021, 684,93 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, représentant 2,44 kg/habitant/an soit +14,7% par rapport à 2020.



©126 média - Cédric Daya /Borne Eco-Textile

### Eco-exemplarité

Dans un souci d'eco-exemplarité en matière de réduction des déchets, le Syndicat Emeraude se doit de l'appliquer en son sein. Un team building a donc eu lieu pour sensibiliser les agents à la lutte contre le gaspillage alimentaire : des fruits et légumes abîmés ont été récupérés sur deux marchés alimentaires, et les agents ont cuisiné ensemble des recettes anti-gaspillage (l'utilisation de fanes de radis, ou impliquant l'utilisation de l'eau des pois chiches, du pain rassis, etc).



©Syndicat Emeraude / Invendus alimentaires récupérés en fin de marchés



©Syndicat Emeraude / recettes créées à partir des invendus alimentaires

# Précollecte

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si le maintien en bon état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

- **212 728 bacs**  
**(39,2 millions de litres)**
- **2 035 bornes enterrées et aériennes (plus de 8,9 millions de litres)**
- **5 889 interventions sur l'ensemble du parc de contenants**



## Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, du verre ou des déchets végétaux se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées. La règle de dotation des bacs a été mise à jour par la délibération n°2019/02/01. Les volumes des bacs attribués sont déterminés en fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un bon tri des déchets.



**Bac à cuve marron et couvercle marron** pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains). Ce bac sera progressivement remplacé par un **bac à cuve grise et couvercle gris**



**Bac à cuve grise et couvercle jaune** pour les emballages,



**Bac à cuve grise et couvercle vert** pour le verre,



**Bac à cuve grise et couvercle vert foncé** pour les végétaux,



**Bac à cuve grise et couvercle bordeaux** pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,



**Bac à cuve grise et couvercle bleu** pour le papier des établissements publics.

Concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



©syndicat emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2021, le retard cumulé des chantiers pendant les confinements de 2020 et la pénurie de matériaux de construction n'ont pas permis une reprise de la pose de bornes comme à l'accoutumé. Ainsi 108 bornes ont été implantées en 2021 contre 84 en 2020 avec seulement 41 bornes mises en service.

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 35 748 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.

## ┌ Maintenance des contenants

L'âge moyen du parc de bacs roulants est d'environ 7,2 ans. Les bacs ont fait l'objet de 3 175 interventions auprès de SULO, le prestataire en charge de la maintenance (réparations, remplacement suite à vol ou incendie...) En 2021, nous comptons 2 714 interventions pour modification de dotation.



©syndicat emeraude / remplacement des bacs jaunes 80 litres

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. En raison de la crise sanitaire, l'intégralité des bornes ont été nettoyées à la fin de l'année 2020. Par ailleurs, le Syndicat Emeraude a engagé une consultation ouverte pour la fourniture et la maintenance des bornes pendant l'été 2021. Dès attribution à l'automne, des campagnes de désinfection ciblées sur les bornes le nécessitant le plus ont été programmées. Ainsi ce sont près de 165 bornes OMR qui ont fait l'objet d'une maintenance préventive. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures ses prestataires en charge de réparer les bornes concernées (SULO, ECOPAV et POLLUNET). Le Syndicat a ainsi dû gérer 475 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée).



©syndicat emeraude / maintenance des bornes enterrées

## ┌ Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 83 bornes pour le verre et 48 pour le papier.

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire dédié aux textiles, linge, chaussures sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire, subissent des actes de vandalisme pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une réparation le jour de ramassage. C'est ainsi que 365 interventions de maintenance ont été réalisées concernant 65 bornes. Les actes d'incivisme sont généralement la cause des dégradations et des débordements alors souvent constatés.

## Collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.



©126média-Cédric Daya / Camion de collecte

Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m<sup>3</sup>. Elles sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.

A noter que certains établissements ont  ponctuellement besoin d'éliminer une grande quantité de papier. Pour plus de praticité et une maîtrise des coûts, des bennes de 15m<sup>3</sup> leur sont mises à disposition.

En 2021, le Syndicat Emeraude a collecté 117,64 tonnes de papiers contre 97,48 en 2020 soit 20,7% de plus, s'expliquant par la reprise de l'activité et ce malgré encore un protocole sanitaire stricte pour les établissements scolaires.



# Collecte

Depuis 2017, la société Poly Senti – Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016.

■ **108 185 tonnes collectées en porte à porte**

■ **871 471 km parcourus (hors véhicules de services et d'encadrement)**

■ **640 389 litres de gasoil consommés**

■ **232 679 heures de services (+14% à cause de l'augmentation des emballages et des végétaux)**



## ┌ Schéma de collecte

Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction à la source des déchets, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :

- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre, sauf Ermont (sans interruption) et à l'exception d'Enghiens-les-Bains
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions récents (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents, conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,

- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.

Pour la bonne exécution de ces prestations, 130 agents sont affectés au service. Le parc de bennes de collecte est constitué de :

- 26 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 3 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 mini-bennes de 7,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire.

Tous les véhicules fonctionnent au gazoil et respectent les normes Euro6.



©126média-Cédric Daya / Bennes de collecte

## Collecte

Certains ajustements aux fréquences de collecte ont pu être décidés par la suite par les communes, qui en ont supporté les plus ou moins-values.

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO<sub>2</sub>) ; les bornes d'apport volontaire pour le Verre et les Papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la caisse nationale d'assurance maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, a permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions. Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marche-arrières restent pratiquées

malgré leur interdiction. Un affinage du recensement des points noirs a révisé le nombre à 465 points à résoudre en 2019. Ainsi des actions ont été menées surtout pour fiabiliser la collecte dans des rues alors plus difficiles d'accès à cause des véhicules plus nombreux qu'avant la crise sanitaire (effet des confinements et télétravail). A la fin 2021, 343 points noirs restent à résoudre, 13% ont été résolus.

En 2021, 871 471 km ont été parcourus pour assurer la collecte (hors véhicules de services et d'encadrement).

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de réclamations liées à la collecte s'est élevé à 1 843 en 2021 soit une baisse de près de 4,8% par rapport à 2020. A noter que pendant le premier confinement en 2020, le standard téléphonique ne permettait pas un traitement en télétravail. L'ensemble des réclamations ont été transmises par courriel par les usagers ou via les partenaires communaux tels que polices municipales et services techniques municipaux, ce qui peut fausser la comparaison avec 2021.



©126média-Cédric Daya / Camion de collecte Derichebourg

# Evolution des tonnages

## Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures ménagères Résiduelles (OMR) . . . . . 67 544 t  
 Evolution des tonnages / 2020 . . . . . +1,19 %  
 Ratio . . . . . 240,98 kg/an/hab.  
 Evolution du ratio / 2020 . . . . . +1,09 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2021	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 449	29 093,05	3 856,38	32 949,43	1%
Val Parisis	147 838	24 128,77	10 466,02	34 594,79	1,75%
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 287</b>	<b>53 221,82</b>	<b>14 322,40</b>	<b>67 544,22</b>	<b>1,19%</b>

## Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers . . . . . 14 442 t  
 Evolution des tonnages / 2020 . . . . . +4,36%  
 Ratio . . . . . 51,53 kg/an/hab.  
 Evolution du ratio / 2020 . . . . . +4,27 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2021	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 449	6 282,19	677,21	6 959,40	3,28%
Val Parisis	147 838	5 790,35	1 692,38	7 482,73	5,38%
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 287</b>	<b>12 072,54</b>	<b>2 369,59</b>	<b>14 442,13</b>	<b>4,36%</b>

## Verre



Tonnages de verre . . . . . 6 197 t  
 Evolution des tonnages / 2020 . . . . . -2,61 %  
 Ratio . . . . . 22,11 kg/an/hab  
 Evolution du ratio / 2020 . . . . . -2,68 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2021	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 449	2 468,00	470,13	2 938,13	-2,97%
Val Parisis	147 838	2 366,68	892,49	3 259,17	-2,28%
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 287</b>	<b>4 834,68</b>	<b>1 362,62</b>	<b>6 197,30</b>	<b>-2,61%</b>

## Encobranants



Tonnages d'encombrants . . . . .	9 246 t
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	-9,42 %
Ratio . . . . .	32,99 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2020 . . . . .	-9,49 %

Territoire	Population	Tonnages Totaux 2021	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 449	4 465,40	-15,22%
Val Parisis	147 838	4 780,43	-3,24%
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 287</b>	<b>9 245,83</b>	<b>-9,42%</b>

## Déchets végétaux



Tonnages de déchets végétaux . . . . .	10 751 t
Evolution des tonnages / 2020 . . . . .	+ 10,71 %
Ratio . . . . .	38,36 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2020 . . . . .	+10,61 %

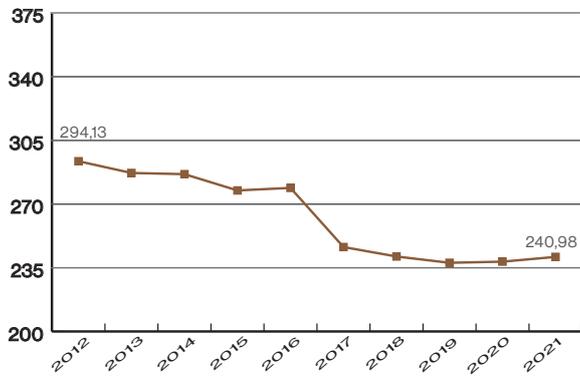
Territoire	Population	Tonnages Totaux 2021	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 449	5 494,22	10,21%
Val Parisis	147 838	5 256,86	11,23%
<b>Total Emeraude</b>	<b>280 287</b>	<b>10 751,08</b>	<b>10,71%</b>



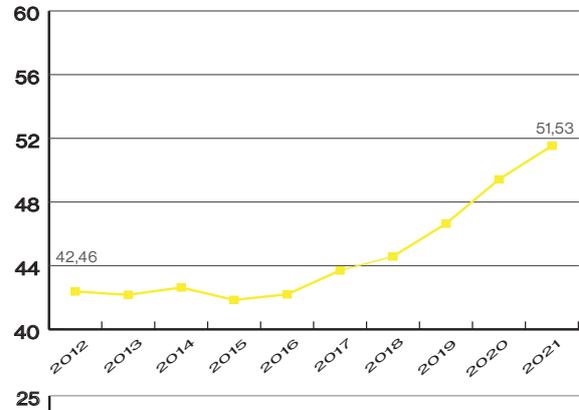
©126média-Cédric Daya / collecte des déchets végétaux

## Évolution des ratios entre 2012 et 2021 (en kg/an/hab.)

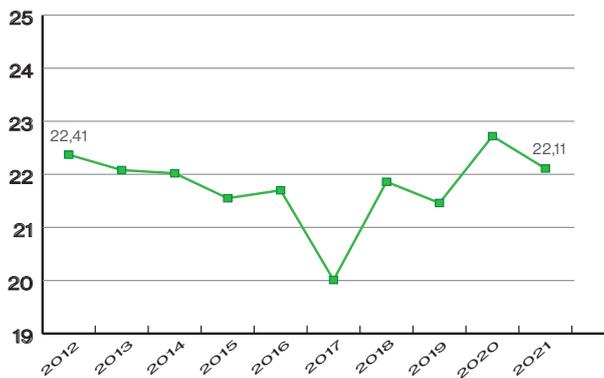
Ordures ménagères résiduelles



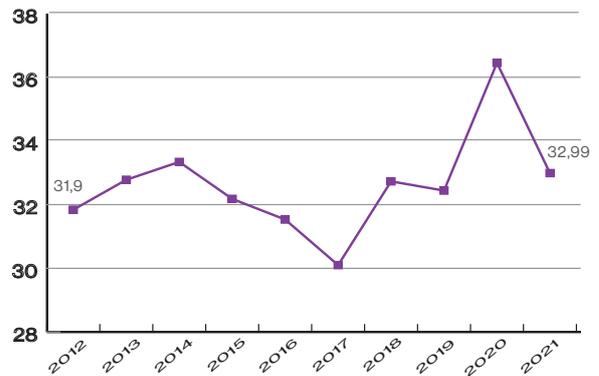
Emballages et papier



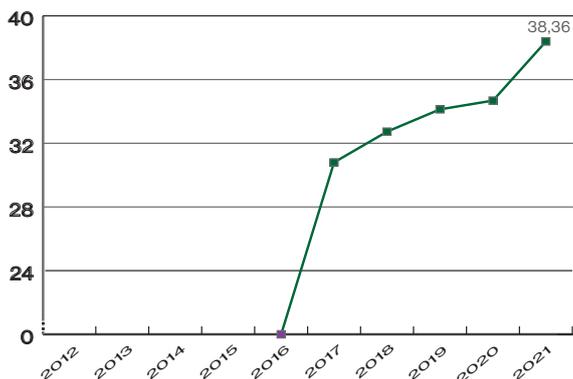
Verre



Encombrants



Déchets végétaux



Flux	Ratio 2021	évolution en 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	240,98	-18,1 %
Emballages	51,53	+ 21,4 %
Verre	22,11	-1,34 %
Encombrants	32,99	3,42 %
Déchets végétaux	38,36	N.S.
<b>OMA<sup>1</sup></b>	<b>385,97</b>	<b>-1,26 %</b>

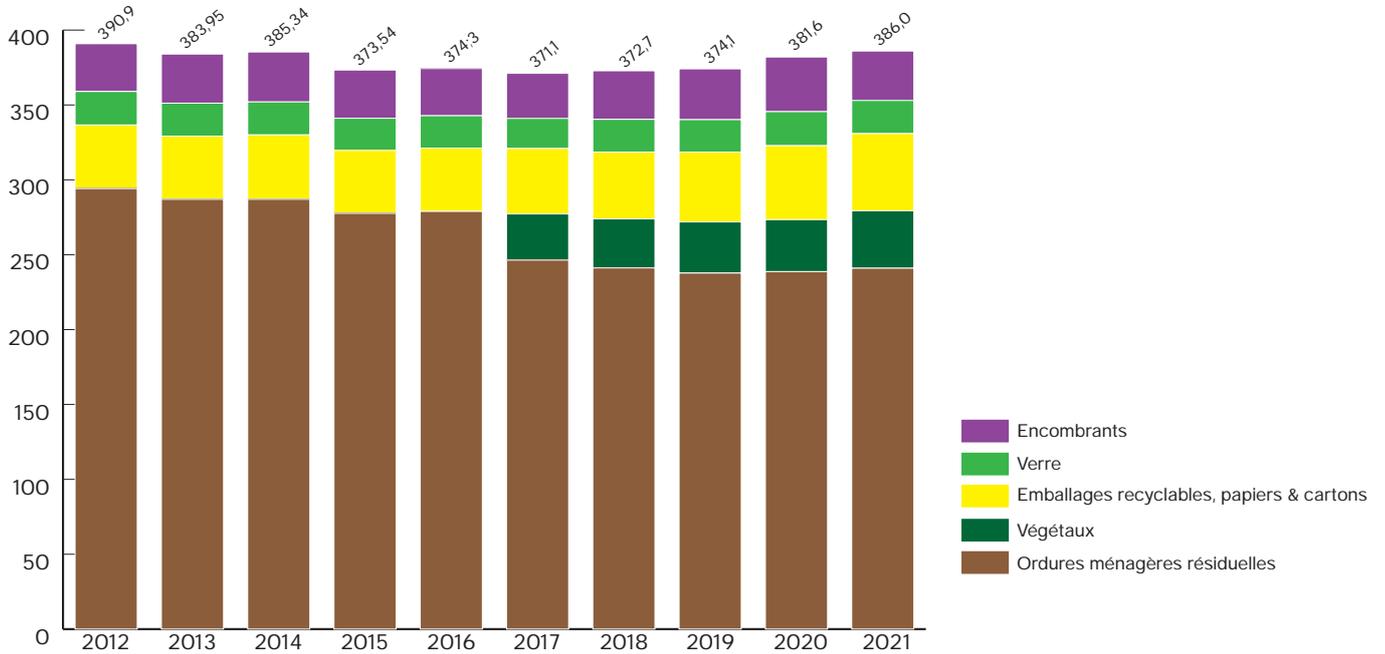
1 : Ordures Ménagères assimilées

2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)  
 2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)  
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)  
 2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)  
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)

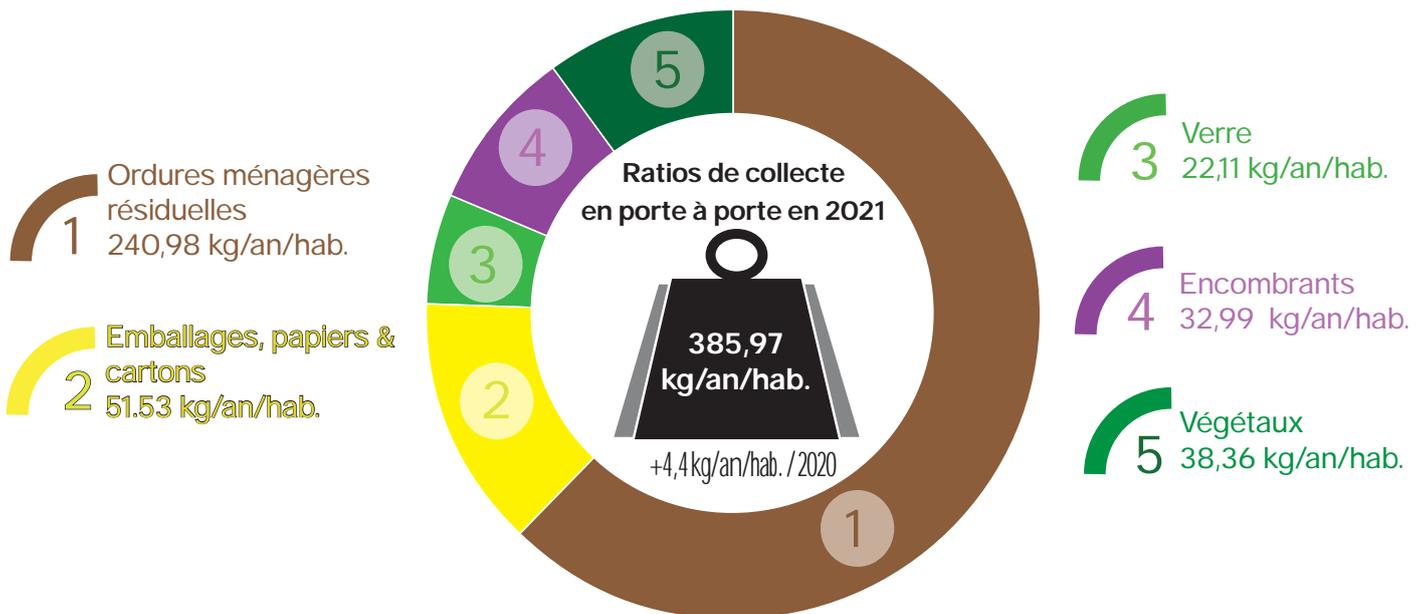
2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)  
 2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)  
 2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)  
 2020 : population 280 034 habitants (INSEE 2017)  
 2021 : population 280 287 habitants (INSEE 2018)

## Evolution des tonnages

### Évolution des OMA entre 2012 et 2021 (en kg/an/hab.)



### Répartition des OMA EN 2021 (en kg/an/hab.)



# Autres services

Si la collecte en porte à porte permet de traiter 83% des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Emeraude développe des services complémentaires, soit pour capter des déchets dont la nature ne permet de les collecter en porte à porte (les déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries mobiles, permanences Démétox, et fourniture de bennes aux services techniques des communes du

■ **+5 % de passages enregistré sur la déchèterie**

■ **- 2% de tonnage collecté en déchèterie**

■ **+3,9% de déchets toxiques**

■ **1 764 rotations de bennes CTM**



## Eco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. 2021 a été la première année du contrat d'exploitation pour le groupement SUEZ - ALLIECO Environnement qui leur a été attribué pour une durée de 5 ans.

SUEZ a repris les agents valoristes chargés de l'accueil et du guidage des usagers en haut de quai, et ALLIECO ENVIRONNEMENT reste chargé de la mise à disposition des bennes et de leur rotation en fonction du remplissage.



©126média-Cédric Daya / Eco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Eco-Site 2021	Déchèteries mobiles 2021	Tonnage Total 2021	Evolution 2021/2020
Déchets végétaux	1 271,44	27,68	1 299,12	2%
Gravats	4 372,68	75,72	4 448,40	6%
DNDNI <sup>1</sup>	2 828,00	76,64	2 904,64	-7%
Encombrants	1 640,72	43,82	1 684,54	-17%
Bois	1 169,70	32,24	1 201,94	-11%
DEA (mobiliers)	802,22		802,22	18%
Cartons	161,84	7,06	168,90	10%
Ferrailles	282,88	10,46	293,34	1%
Papiers	22,80	0,00	22,80	-23%
DEEE	250,70	9,80	260,50	1%
DDS filière REP	109,27		109,27	-7%
DDS - hors filière REP	57,85	18,70	76,55	26%
Batteries	7,75	0,70	8,45	34%
Huiles Usagées	7,83		7,83	-24%
Piles	2,66		2,66	-9%
TLC	79,99		79,99	5%
Lampes - Néons	1,38		1,38	-24%
<b>Total</b>	<b>13 069,71</b>	<b>302,82</b>	<b>13 372,54</b>	<b>-2%</b>
réemploi Emmaüs	non estimé	Non présent	non estimé	
réemploi Vélo services	1	0	1	

1 : Déchets non dangereux non inertes (= plâtres)

## Autres services

Ce contrat a été particulièrement marqué par des conditions d'exploitation difficiles en raison des suites de la Covid-19 mais surtout de travaux en site occupé qui ont nécessité près dix jours de fermeture du site en juillet, puis 5 semaines en octobre / novembre. Pendant ces périodes d'indisponibilité de la déchèterie, une solution provisoire a été mise en œuvre avec des dépôts possibles sur un terrain mis à disposition par le prestataire basé à Taverny, engendrant néanmoins une baisse de l'utilisation de ce service.

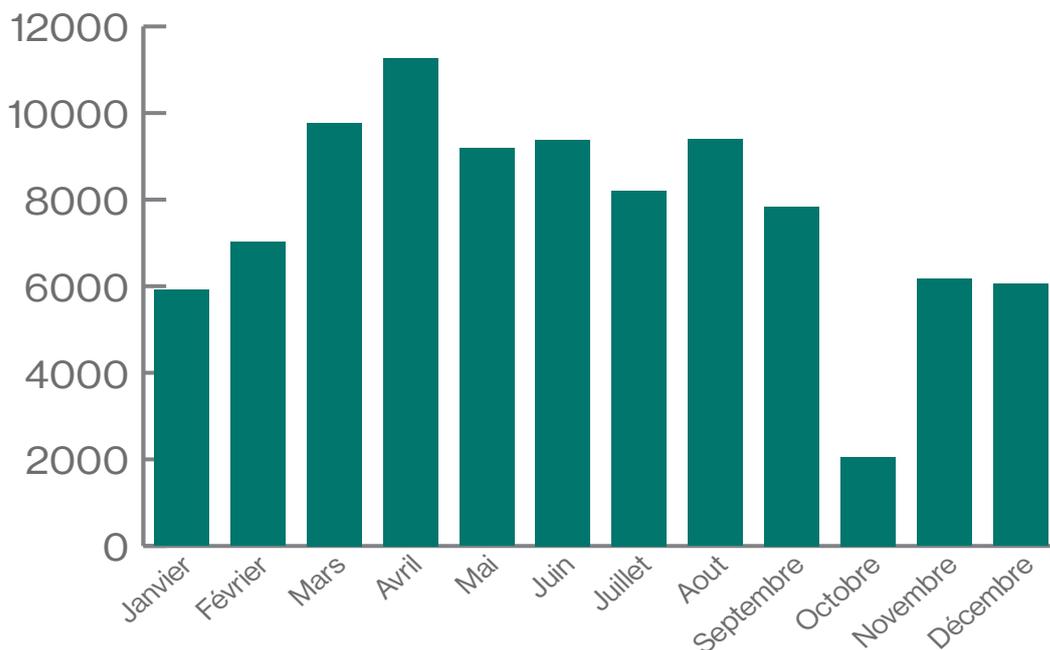
Malgré tout, le nombre de passages enregistrés en 2021 est de 92 255 soit +5% de fréquentation par rapport à 2020 qui avait connu aussi 8 semaines de fermeture lors du premier confinement. Pour autant, si le nombre d'entrée est plus important, les apports et le type de déchets (tels que les encombrants, gravats et papiers) sont plus limités. Ce sont environ 13 373 tonnes qui ont été recueillies en 2021, soit 2% de moins qu'en 2020.

### Zoom sur les travaux de la déchèterie

Suite à un diagnostic d'exploitation de la déchèterie en 2014 et une inspection de la DRIEE\* en 2015, le Syndicat Emeraude avait prévu de réaliser des travaux de mise aux normes et de réhabilitation de l'Eco-Site du Plessis-Bouchard. Initialement prévus dès 2017, les travaux ont été réalisés en 2021 notamment en raison du délai d'instruction du dossier par les différentes institutions administratives et surtout la crise sanitaire de la Covid-19. Pour mémoire, le permis de construire a été délivré le 5 décembre 2019 et a permis d'initier les consultations en 2020. Malheureusement les sondages préparatoires réalisés en 2020 ont révélé un problème d'hétérogénéité de la couche de forme existante. Le dossier technique a dû être repris en conséquence avec les interruptions et incertitudes de gestion du projet en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

\*DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

### Nombre de passages par mois en 2021



## Autres services

Les différents confinements, ainsi que les indisponibilités du personnel contaminé n'a permis un démarrage des travaux avec la réalisation des études d'exécution qu'à partir d'avril 2021. Les entreprises attributaires des lots de travaux étaient les suivantes :

- Maitrise d'œuvre : Groupement ANTEA GROUP – CAS'ART Architectes
- CSPS et Contrôle Technique : APAVE
- CSSI : CETING
- Lot n°1 : Terrassement, génie civil, VRD, Plateforme modulaire d'extension de quai, portails et clôtures.
- Lot n°2 : Démolition.
- Lot n°3 : Bâtiments (extension du bâtiment administratif du Syndicat Emeraude, et réalisation nouveau local gardiens de déchèterie)

La déchèterie du Plessis-Bouchard étant le seul équipement de ce type pour desservir 280 000 habitants, les travaux ont été imposés avec une exploitation maximale du site pour assurer une continuité de service public. Ainsi un phasage des travaux prévoyant des zonages et un planning contraint entre démolition et remise à neuf du site a été imaginé :

### Phase 1 : démolition du pont-bascule : du 25 mai au 3 juin

Les travaux de l'Eco-site ont démarré le 25 mai 2021 avec la déconstruction du pont de pesée en vue de créer le nouvel accès poids lourds.

La création de cet accès permettait de sécuriser la zone de terrassement pour l'implantation d'un bassin de rétention de 330 m<sup>3</sup>. Le terrassement en vue de recevoir la base vie de chantier a commencé assez

rapidement ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau réseau des eaux pluviales en contrebas et en parallèle des quais existants, tout en maintenant le service aux usagers.



©Syndicat Emeraude / Travaux pont-bascule



©Syndicat Emeraude / Travaux pont-bascule



©Syndicat Emeraude / Travaux pont-bascule

\*CSPS : Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

\*\*CSSI : Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie

### Phase n°2 : Bassin enterré et assainissement : du 16 juin au 19 juillet 2021

Les travaux de terrassement se sont poursuivis de manière à pouvoir installer des tubes de rétention des eaux, enterrés sous le futur parking du Syndicat. D'une capacité unitaire de 110 m<sup>3</sup>, les trois tubes reliés en série offrent un volume de rétention total de 330 m<sup>3</sup> utile en cas de pollution et/ou de pluie décennale. A cet équipement est annexé un débourbeur-déshuileur de 1 000 litres pour éviter la pollution du réseau public d'assainissement des eaux, le tout pouvant être isolé par la fermeture du réseau interne de la déchèterie.



©Syndicat Emeraude / Bassin enterré et assainissement



©Syndicat Emeraude / Bassin enterré et assainissement

Le remblai autour des bassins enterrés s'est fait avec de la grave naturelle jusqu'à recouvrir les tubes entièrement. Ensuite, pour des raisons environnementales, il a été privilégié un remblai avec de la matière recyclée type mâchefers issue de l'incinération des ordures ménagères résiduelles.



©Syndicat Emeraude / Remblai

### Phase n°3 : Démolition et déviation de la rampe d'accès prévue : du 19 juillet au 30 août 2021

Pendant cette première fermeture, le local des gardiens de la déchèterie a été démoli. La mise en place du mur de soutènement a permis de conserver la rampe d'accès des usagers dans sa configuration initiale ainsi que l'abri sous lequel étaient entreposés les DDS qui aurait dû être détruit par la même occasion afin de laisser place au futur local.



©Syndicat Emeraude / Bassin enterré et assainissement

## Autres services

Par la même occasion, cela a permis de préserver le maximum de surface pour l'exploitation de la déchèterie en phase transitoire et donc d'éviter des saturations de déchets dangereux trop fréquentes au regard des apports des usagers.



©Syndicat Emeraude / Démolition et déviation de la rampe d'accès



©Syndicat Emeraude / Démolition et déviation de la rampe d'accès

### Phase n°4 : Terrassement pour les modules béton extension de quai du 4 août au 10 septembre 2020

Des travaux de terrassement et d'adaptation des réseaux sur l'ancien parking du Syndicat Emeraude ont été réalisés en vue d'agrandir la capacité d'accueil de la déchèterie par la création de 2 quais supplémentaires, pour la création d'une zone réemploi, et de stocker de manière sécurisée les déchets dangereux et électriques.

Le terrassement s'est achevé par la réalisation d'un enrobé percolé. Il s'agit d'une couche d'asphalte de 4,5 cm, dont la granulométrie est plus aérée de façon à faire pénétrer un coulis de béton dans les aspérités. Le sol sera ainsi plus résistant pour la circulation des camions et la manipulation des bennes.



©Syndicat Emeraude / Terrassement pour les modules béton

### Phase n°5 : Installation de la structure modulaire et local gardiens : du 11 octobre au 7 novembre 2021.

Les travaux de terrassement et d'enrobés ont permis la pose immédiate et rapide des modules béton qui permettent d'ajouter deux quais supplémentaires,



©Syndicat Emeraude / Installation de la structure modulaire

d'avoir un espace de stockage abrité et sécurisé des déchets dangereux, de remplacer la cuve à huile avec une capacité de rétention conforme, et d'avoir un espace disponible pour un conteneur de 15 m<sup>2</sup> en vue



©Syndicat Emeraude / Installation de la structure modulaire

de récupérer des objets réutilisables.

Un problème logistique n'a permis une livraison du local gardiens que le 3 novembre (au lieu du 26 octobre) retardant alors tous les travaux de raccordements électriques de la déchèterie puisque le tableau électrique se situe dans le local. Ce décalage a prolongé la fermeture de la déchèterie d'une semaine supplémentaire. Il aura tout de même permis de réorganiser certaines tâches en vue de parfaire les finitions à réaliser, notamment les enrobés haut de quai, anticipation du passage des câbles électriques pour la réfection de l'éclairage des quais existants et la mise en place de la rampe de brumisation sur les bennes gravats et non inertes.



©Syndicat Emeraude / Installation local gardien

### Phase n°6 : Rénovation des quais existants : du 11 octobre au 10 décembre et sécurisation définitive du site

Dans la même temporalité que la phase 5, les anciens garde-corps ont été retirés et le décapage du bas de quai a commencé en vue de reprendre toutes les pentes pour assurer le bon ruissellement des eaux de pluies par rapport aux nouveaux tampons et réseaux sous-terrains.

A également été réalisée la remise en état des quais et surtout leur protection par la mise en place de bastaing, amortisseurs en caoutchouc, cornières métalliques et guide-rails qui augmentent la durée de vie des infrastructures face aux manipulations délicates des bennes.

La sécurisation du site s'est achevée par la mise en service de douches de sécurité, d'un nouveau portail autoporté, d'un système de vidéo-surveillance, d'une rampe de brumisation pour réduire les poussières vers les bennes à gravats et plâtres.

En même temps que les travaux de la déchèterie, les moyens humains et techniques ont été mutualisés pour réaliser une extension des locaux administratifs du Syndicat Emeraude. Cela a consisté à la construction d'une salle de réunion permettant d'accueillir 20 personnes, ainsi que la réalisation de 2 bureaux complémentaires et le réaménagement des parties existantes, open-space notamment pour améliorer la qualité de l'environnement de travail des agents ainsi que l'accueil des usagers.

### Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat, situé au Plessis-Bouchard, est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Soisy-sous-Montmorency et Montmorency de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2021, le nombre de passages enregistré s'élève à 5 044, soit 3,3% de passages en moins par rapport à l'année précédente.

Signalons les expérimentations en 2016 et pérennisées en 2017, ainsi 7 déchèteries mobiles étaient programmées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency ; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est également accessible aux habitants de Margency et de Montmorency. De plus, le terrain du SIARE à Saint-Gratien étant encore disponible, deux déchèteries mobiles ont été programmées en continuité du test réalisé en 2020. Ces déchèteries mobiles étaient accessibles aux habitants de Saint-Gratien, Soisy-Sous Montmorency, Eaubonne et Enghien-les Bains.

Il est observé une moyenne de 130 passages par déchèterie mobile, l'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 302,82 tonnes de déchets en 2021, soit 80% de plus qu'en 2020. Cette hausse s'explique par le fait que 7 déchèteries mobiles avaient été annulées en 2020. Bien que la crise liée à la Covid-19 a perduré, les services ont tous été maintenus, en 2021, avec l'application des mêmes protocoles sanitaires que ceux de la déchèterie fixe du Plessis-Bouchard.



©Syndicat Emeraude / Déchèterie mobile

## Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux,

le tout-venant, et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, amènent directement sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	ENCOMBRANTS	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS	CARTONS	FERRAILLES	GRAVATS	PNEUS	DEEE	TOTAL GÉNÉRAL
Plaine Vallée	1 424,82	8 03,28	0	3,12	9,26	82,66	10,18	4,1	2 337,42
Val Parisis	1 502,76	727,05	0	2,3	10,92	38,52	4,42	2,6	2 288,57
<b>Total Emeraude</b>	<b>2 927,58</b>	<b>1 530,33</b>	<b>0</b>	<b>5,42</b>	<b>20,18</b>	<b>121,18</b>	<b>14,6</b>	<b>6,7</b>	<b>4 625,99</b>
Evolution 2021/2020	2%	21%	-100%	-41%	-7%	-17%	-12%	22%	5%



©syndicat-emeraude / bennes centres techniques

## Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique, le samedi matin. Ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont également collectés par les déchèteries mobiles.

En complément à ces services, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le Syndicat Emeraude dans la plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants et ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie possible par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2021, le tonnage collecté et traité a également augmenté de 2,7% par rapport à 2020.



Tonnages ..... 44,24 t  
Evolution des tonnages / 2020 ..... 2,7 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2021	Evolution 2021/2020
Plaine Vallée	14,326	17,41	31,736	2,2%
Val Paris	0	12,509	12,509	4,1%
<b>Total OM Emeraude</b>	<b>14,326</b>	<b>29,919</b>	<b>44,245</b>	<b>2,7%</b>



# Traitement

128 124 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2021 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 0,95 % de plus qu'en 2020.

■ **91,2 % des déchets valorisés**

■ **Uniquement 8,8 % des tonnages à destination des centres de stockage**

Filières de traitement	Tonnages 2021	Rappel tonnages 2020
Valorisation énergétique	51 053*	51 262
Valorisation matière	49 760**	50 641**
Valorisation agronomique	14 447	12 983
Centre de traitement spécifique	121	103
ISDD <sup>1</sup>	1 438***	1 446***
ISDND <sup>2</sup>	8 369	7 787
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 868	1 390
ISDI <sup>3</sup>	1 456	1 403

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

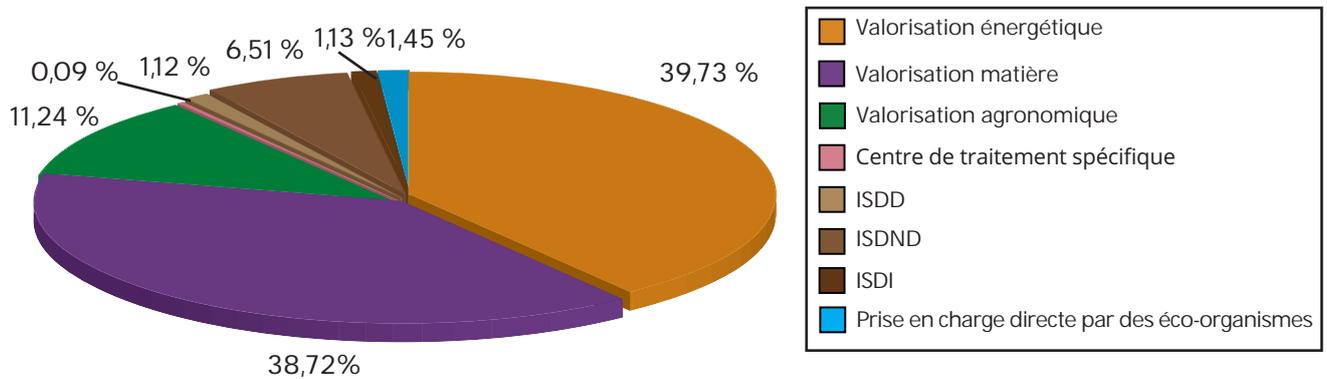
\* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

\*\* dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

\*\*\* sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération



## Répartition des filières de traitement pour l'ensemble des déchets 2021



Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser la valorisation matière avant la valorisation énergétique conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, est appliquée depuis le 1er mai 2019.

L'année 2021 est restée impactée par la crise sanitaire surtout pendant le premier quadrimestre où la fréquentation de la déchèterie a été plus importante qu'à l'accoutumée, et où la consommation a engendré une augmentation du tri des emballages collectés dans la continuité de 2020. Malheureusement le taux de refus de tri a aussi continué à augmenter puisqu'il passe de 29,37% en 2020 à 29,94% en 2021. Malgré tout, l'augmentation du gisement collecté a permis une augmentation de 2.5% de valorisation matière des emballages qui a été bénéfique pour les recettes. La crise sanitaire ayant eu un impact sur l'économie mondiale notamment sur l'approvisionnement des matières premières, cela a eu tout de même un effet d'aubaine sur les recettes issues du tri qui ont connu une augmentation de 114% par rapport au point bas atteint en 2020.

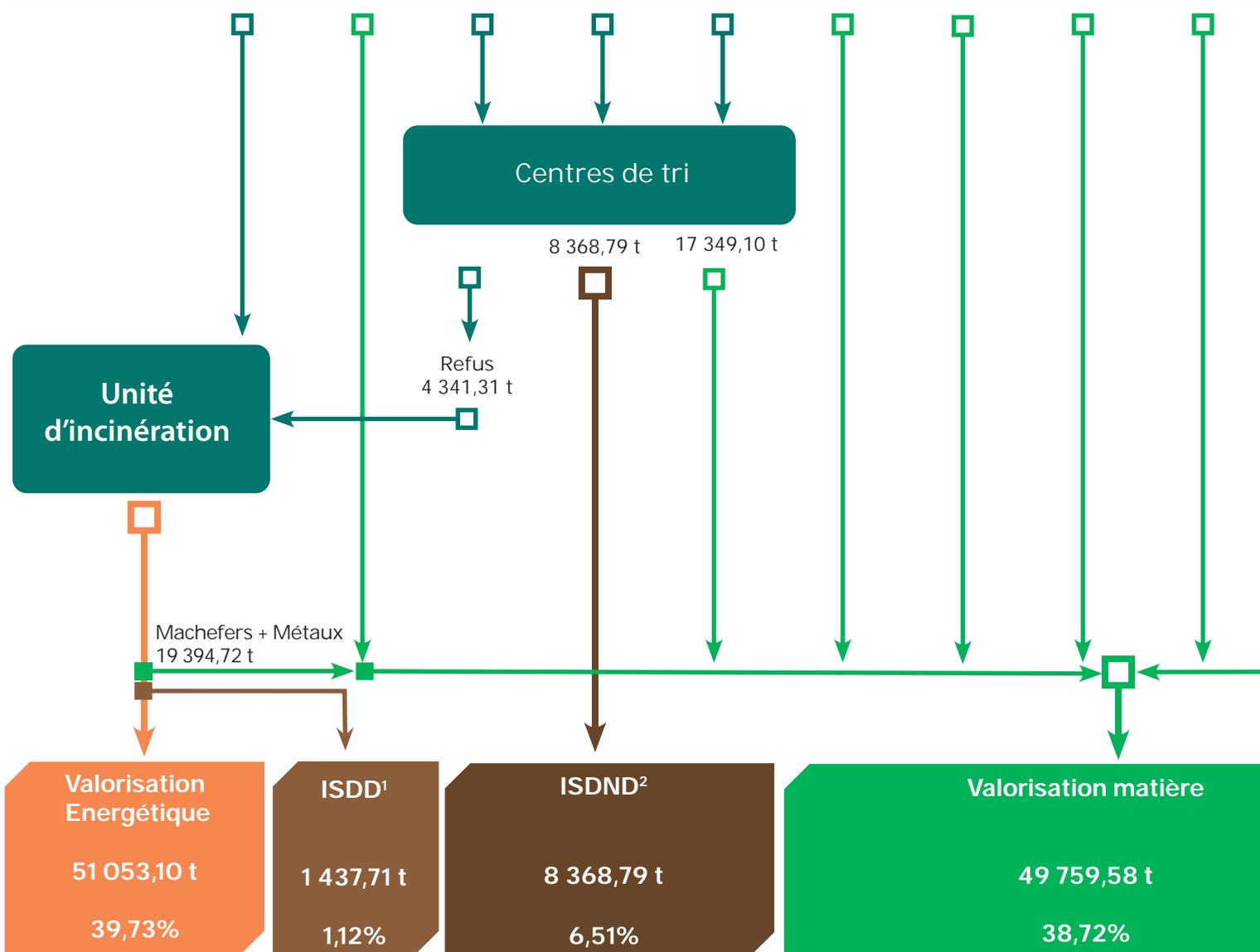
Par ailleurs, l'année 2021 est caractérisée par une augmentation importante de déchets végétaux à composter en raison d'une météo très fluctuante sans connaître de période caniculaire comme les années précédentes.

Dans ce contexte, 91,2% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 8,8% de déchets à destination de centres de stockage. Les pistes d'amélioration sont clairement identifiées sur les encombrants et sur la baisse des taux de refus de tri dans les contenants jaunes. Le respect des consignes de présentation et des définitions des déchets est susceptible de faire baisser le taux d'enfouissement et d'incinération.

# Bilan

## Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	huiles
Porte à porte	67 544,22		9 245,83		14 175,17	119,24	6 197,30		
Apport volontaire						34,98			
Apports communes			3 751,72			5,42		20,18	
Déchèteries		2 904,64	1 684,54	1 201,94		168,90		293,34	7,83
<b>Tonnages 2021</b>	<b>67 544,22</b>	<b>2 904,64</b>	<b>14 682,09</b>	<b>1 201,94</b>	<b>14 175,17</b>	<b>328,54</b>	<b>6 197,30</b>	<b>313,52</b>	<b>7,83</b>



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

# Matière

				Tonnages collectés par des éco-organismes					
papiers	Pneus	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	DEEE +Ampoules	Textiles	DEA	DDS
53,38			10 751,08						
59,27				14,33			604,94		
-	14,60	121,18	2 396,37	29,92		6,70			
22,80		4 448,40	1 299,12	76,55	2,66	261,88	79,99	802,22	109,27
135,45	14,60	4 569,58	14 446,57	120,80	2,66	268,58	684,93	802,22	109,27

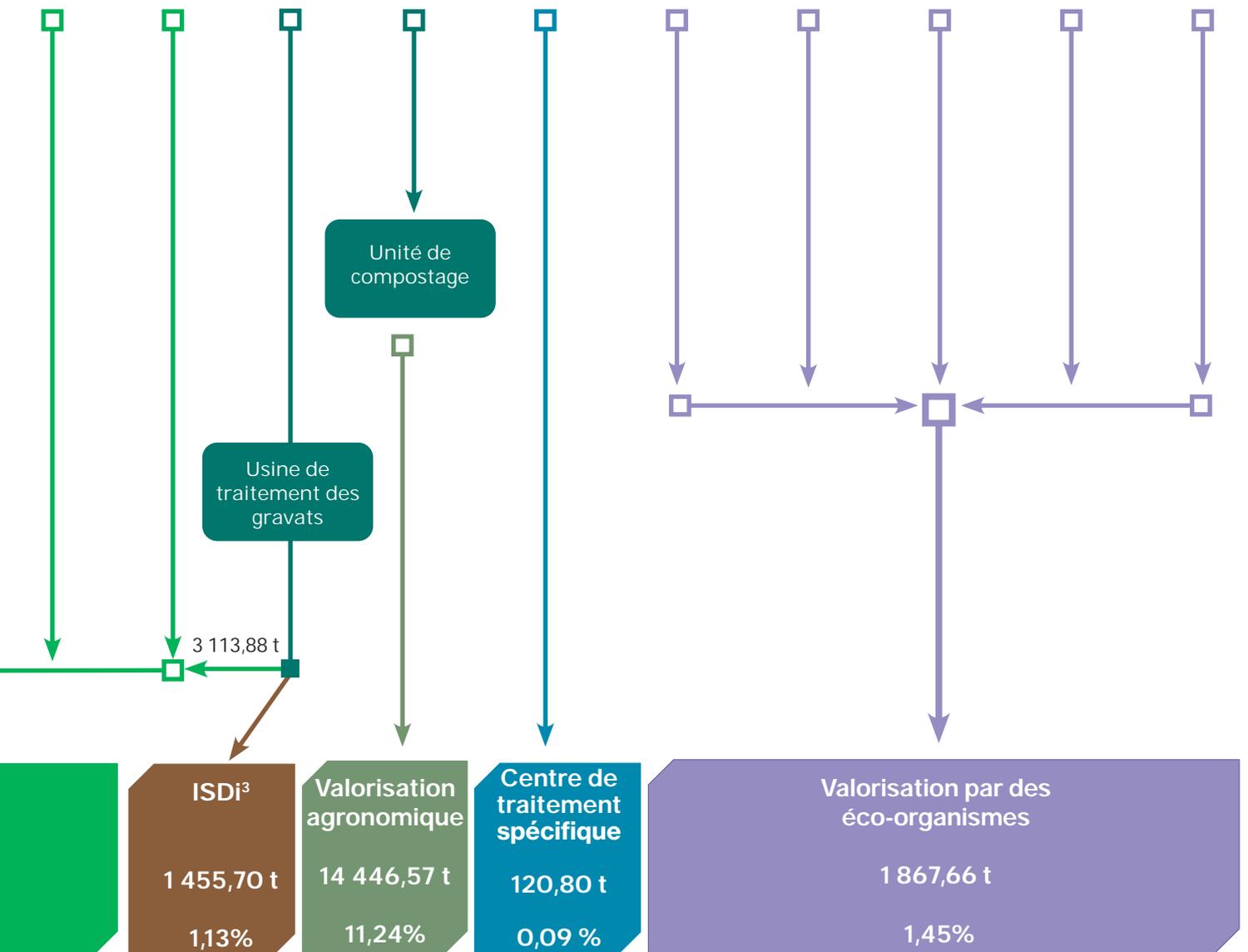


Figure - 3 ISDi : Installation de Stockage de Déchets inertes

# Finances

Le financement du Syndicat Emeraude repose à plus de 85,8 % sur les contributions des communautés d'agglomération adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en hausse par rapport à 2020.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2021 subit une progression de + 9,8 %, après la hausse déjà observée l'an passé, mais suite à une année de baisse notable et 2 années de stabilité (hors évolution du niveau de service).

Ces augmentations visent à compenser principalement en dépenses, les actualisations contractuelles, la progression des tonnages, la hausse réglementaire programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui affectent les tonnages incinérés ou enfouis. Mais également les pertes de recettes (revente matériaux et éco-organismes).

■ **Montant des crédits employés en 2021 : 36,484 M€**

■ **Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de TEOM) : 28,829 M€**

■ **Soutiens des éco-organismes et rachat matière : 4,008 M€**

■ **Les contrats de prestations de services représentent 89,81 % des dépenses de fonctionnement**

■ **Les frais de personnel ne représentent que 3,08 % du total des dépenses de fonctionnement**

## Evolution du produit demandé pour financer le service

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant (€)	25 164 257	25 164 257	23 518 564	23 867 884	23 867 884	26 256 318	28 829 000
Evolution (%)	3,15%	0%	-6,54%	1,49%	0,00%	10,01%	9,80 %

## Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2021 est donc de 4 455 795,99 € (contre 3 656 332,58 € en 2020). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 3 925 301,11 € (contre 2 802 251,35 € en 2020).

**Le résultat de fonctionnement sur réalisations de 1 966 912,36€ s'explique par :**

### En dépenses

Une exécution budgétaire maîtrisée sur le chapitre 012 (93,6 % de réalisations), relatif aux charges de personnel, en raison d'une stabilité du nombre de postes, de vacances de postes réduites, de quelques doublons temporaires (départ en retraite et congé maternité), avant que l'ensemble des postes ne soient pourvus en septembre 2021.

Une progression des charges à caractère général (chapitre 011, qui représente 91 % des dépenses de fonctionnement) réalisées à hauteur de 96 %, principalement sur l'article 611-Contrats de prestation de services (lequel représente lui-même près de 99 % du 011), qui s'explique :

- Par l'application des dispositions contractuelles, qui tendent à renchérir les coûts de collecte et surtout de traitement, phénomène accentué par les taxes et contraintes réglementaires. Des indices de révision plutôt limités et la TVA à taux réduit appliquée à certaines prestations ont heureusement atténué cette tendance,
- Par l'évolution des tonnages, différenciée selon les flux, avec une tendance plus favorable en fin d'année,

Pour information, le montant de la TGAP sur 2021 s'est élevé à près de 1 000 k€, soit l'équivalent de la masse salariale.

### En recettes

Un excellent taux de réalisation globale, avec 102,2 % de taux de réalisation pour les recettes de fonctionnement (et 156 % pour le chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes) :

- o Contrairement aux années précédentes, les recettes de revente matériaux se sont redressées très fortement, pour atteindre et même dépasser légèrement le pic atteint en 2017, avec 1 395 k€ pour 660 k€ budgétés, sur la base des éléments connus lors du vote du Budget Primitif 2021. La forte reprise économique a entraîné une explosion de la demande en matières premières, en Asie et en Amérique du Nord, réduisant les stocks et accentuant très nettement la valorisation des matériaux recyclés. La tendance baissière était forte en 2020, mais depuis, certains matériaux ont connu une hausse très importante (papiers, métaux). Le marché de reprise du plastique a lui aussi redémarré, même si cela s'est fait avec un peu de décalage. Les EMR (Emballages Ménagers Recyclables), qui étaient tombés à 3 € / t début 2020, étaient à 80 € / t fin 2020 et ont atteint 143 € / t au moment du vote du BP 2022. Le marché du verre s'est redressé, après avoir connu une grave crise, du fait de la progression des tonnages collectés et de la baisse de la demande des verriers compte tenu du marché de la boisson : prix de reprise abaissé de 24,38 € à 13,21 €/t sur le reste de 2020, et T1 2021, puis 13,12 €/t pour le T2 2021, avant une hausse substantielle pour les T3 et T4 2021, avec respectivement 18,75 et 22,18 €/t (21,87 et 22,31 €/tonne pour les T1 et T2 2022). La recette d'avant crise n'a cependant pas été retrouvée.

## ■ Finances

- o Les recettes des éco-organismes sont conformes aux prévisions budgétaires, en stabilité globale (érosion des soutiens Citeo, avec 175 k€ sur le papier, contre 209 k€ l'an passé, compensé par une plus forte réalisation sur les soutiens emballages ou les soutiens Eco-mobilier relatifs aux Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)).

Enfin, quelques recettes n'ont pas été réalisées ou en partie uniquement du fait de décalage de certaines opérations (caractérisations OMr par exemple).

### **En section d'investissement :**

Un résultat d'investissement sur réalisations de - 1 167 k€ qui tient compte :

#### **o En dépenses**

De la réalisation d'importants investissements : travaux de mise en conformité et modernisation de l'Eco-site, avec extension du bâtiment administratif, pour 1 400 k€ (hors RAR\*). On note néanmoins de moindres acquisitions et pose de bornes (108 bornes posées), de nombreuses opérations ayant pris du retard, la non-acquisition d'un véhicule (achat prévu sur début 2022).

#### **o En recettes**

Des subventions liées aux travaux de l'Eco-site et à des fins de programme de soutien au déploiement des bornes enterrées et à l'acquisition de composteurs.



## Budget Principal

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture
Réalisations					
Section de fonctionnement	33 590 274,93	31 623 362,57	1 966 912,36	847 203,48	2 814 115,84
Section d'investissement	2 781 917,42	3 949 366,37	-1 167 448,95	2 809 129,10	1 641 680,15
<b>Budget total</b>	<b>36 372 192,35</b>	<b>35 572 728,94</b>	<b>799 463,41</b>	<b>3 656 332,58</b>	<b>4 455 795,99</b>
"Restes à réaliser"					
Section de fonctionnement					
Section d'investissement	381 500,00	911 994,88	-530 494,88		-530 494,88
<b>Budget total</b>	<b>381 500,00</b>	<b>911 994,88</b>	<b>-530 494,88</b>	<b>0,00</b>	<b>-530 494,88</b>
<b>Budget total (réalisations et restes à réaliser)</b>	<b>36 753 692,35</b>	<b>36 484 723,82</b>	<b>268 968,53</b>	<b>3 656 332,58</b>	<b>3 925 301,11</b>



## Zoom sur les recettes de fonctionnement

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2021, ont constitué 85,8% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 11,93 % (en légère hausse par rapport à 2020 du fait notamment d'une forte remontée des cours de revente des matériaux sur la deuxième partie de l'année). La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (2,24%), au financement du service.

### DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### ■ Versement des contributions :

Communauté d'Agglomération Val Parisis : .....	14 757 378 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée : .....	14 071 622 €
<b>Total TEOM : .....</b>	<b>28 829 000 €</b>

#### ■ Soutiens des éco-organismes : .....

.....	<b>2 612 713 €</b>
- CITEO Emballages : .....	2 054 937 €
- CITEO Papiers : .....	171 253 €
- Eco-mobilier : .....	340 543 €
- Eco-DDS .....	11 814 €
- Re-fashion (ex Eco-TLC) .....	11 032 €
- OCAD3E : .....	23 134 €

#### ■ Revente matériaux : .....

.....	<b>1 395 026 €</b>
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) : .....	252 465 €
- Carton : .....	593 220 €
- Bouteilles Plastiques : .....	360 704 €
- Verre : .....	102 757 €
- Acier : .....	48 468 €
- Aluminium : .....	14 902 €
- Papiers de bureaux : .....	21 100 €
- Briques alimentaires : .....	1 410 €

#### ■ Autres recettes et soutiens : .....

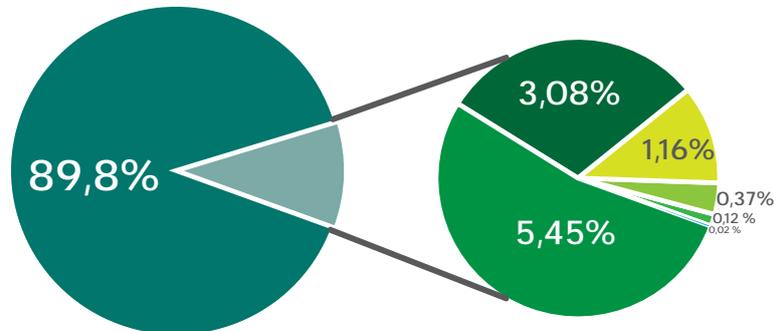
.....	<b>235 249 €</b>
- Recettes diverses .....	235 249 €

#### ■ Redevance spéciale : .....

.....	<b>518 286 €</b>
-------	------------------

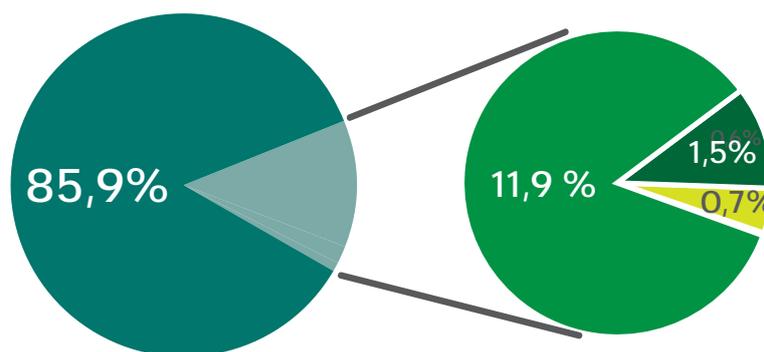
## Compte administratif 2021

### Dépenses de fonctionnement 2021



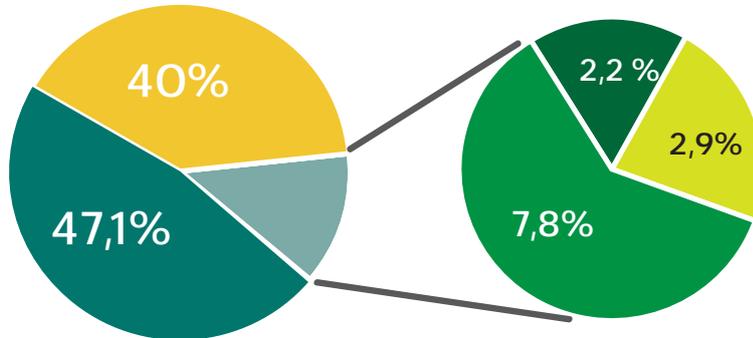
Contrats de prestations de services	28 399 845 €
Dotations aux amortissements	1 722 575 €
Frais de personnel	973 025 €
Autres charges à caractère général	366 882 €
Autres charges de gestion courante	115 740 €
Charges financières et exceptionnelles	38 996 €
Dotations aux provisions	6 300 €
	<b>31 623 363 €</b>

### Recettes de fonctionnement 2021



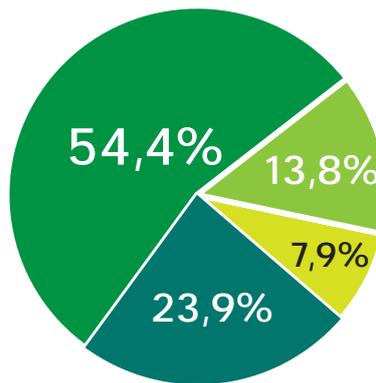
TEOM	28 829 000 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	4 007 739 €
Redevance spéciale	518 287 €
Autres	235 248 €
	<b>33 590 274 €</b>

Dépenses d'investissement 2021



Investissements bornes, bacs et composteurs	2 289 245 €
Constructions	1 947 127 €
Emprunts	379 318 €
Autres	106 103 €
Frais d'études déchèterie	139 568 €
	<b>4 861 361 €</b>

Recettes d'investissement 2021



Emprunts	755 000 €
Amortissements	1 722 575 €
FCTVA	436 243 €
Subventions	249 600 €
	<b>3 163 417 €</b>

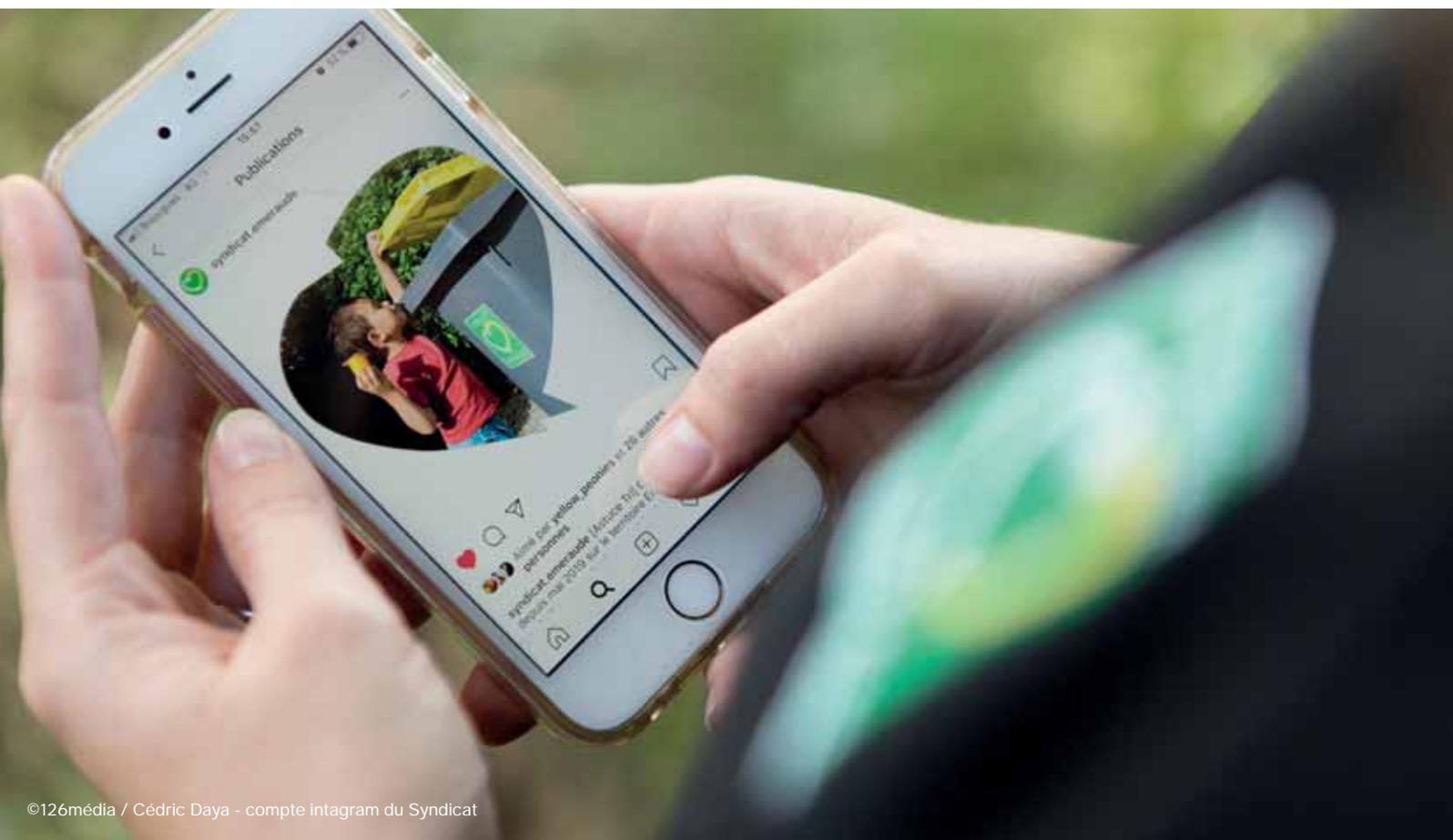
# Communication

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Communication
- Sensibilisation
- Événementiel

- 2 384 enfants sensibilisés lors d'animations scolaires
- 8 stands d'information tenus dans les communes,
- Lancement du projet «Familles zéro déchet»



## Communication

### Emeraude le Mag

Le magazine du Syndicat Emeraude est paru trois fois en 2021. Continuité de la nouvelle charte graphique élaborée en 2020, «Emeraude le Mag» représente l'un des outils de communication le plus important auprès de la population.

Le magazine a permis à travers ces pages, de découvrir quelques-unes des familles du territoire, qui poursuivent leurs efforts afin d'aspirer à un mode de vie plus raisonné ;



de mettre en lumière les subtilités des consignes de tri, afin d'aider chacun à adopter les bons gestes ;



de proposer aux administrés des 17 communes de son territoire de relever un défi «familles zéro déchet» afin d'échanger ensemble sur les bonnes



pratiques d'un quotidien plus éco-responsable.



©126média / Cédric Daya - compte instagram du @syndicatemeraude

### Réseaux sociaux

L'objectif poursuivi en 2021 était d'aborder positivement les déchets et leur recyclage, auprès des habitants de notre territoire.

Pour cela, différents contenus ont été réalisés : BD, astuce zéro déchet, interview, recettes et des DIY\*. L'idée est de transmettre les bons gestes afin de permettre aux abonnés d'agir au quotidien en faveur du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Le Syndicat est présent sur deux réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Le nombre d'abonnés a progressé avec régularité, chaque mois (+27% en un an).

Le planning éditorial a permis de réaliser 70 publications sur Instagram, 79 sur Facebook et près de 250 stories.

\*DIY = Do It Yourself ou «A faire soi-même»

## Sensibilisation

### Animation scolaire

Depuis plusieurs années, le Syndicat Emeraude mise grandement sur les enfants en ce qui concerne la sensibilisation à la réduction des déchets et au tri.

En effet, nous savons qu'à travers eux, leur entourage direct pourra être impacté et aussi adopter des gestes plus éco-responsables.

En 2021, malgré un contexte sanitaire compliqué, plusieurs centaines d'enfants ont pu bénéficier d'interventions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la prévention, du compostage et du tri. Ce sont 2 384 élèves qui ont pu être sensibilisés à travers 88 animations scolaires.

Les animations proposées en 2021 étaient :

- CE2 : « Réduire le gaspillage alimentaire » pour lutter contre le gaspillage à la cantine mais aussi à la maison,
- CM1 : « Le cycle de vie des déchets » pour apprendre à trier mais aussi voir comment les déchets sont recyclés,
- CM2 : « Réduisons nos déchets » pour familiariser les élèves avec le zéro-déchet,

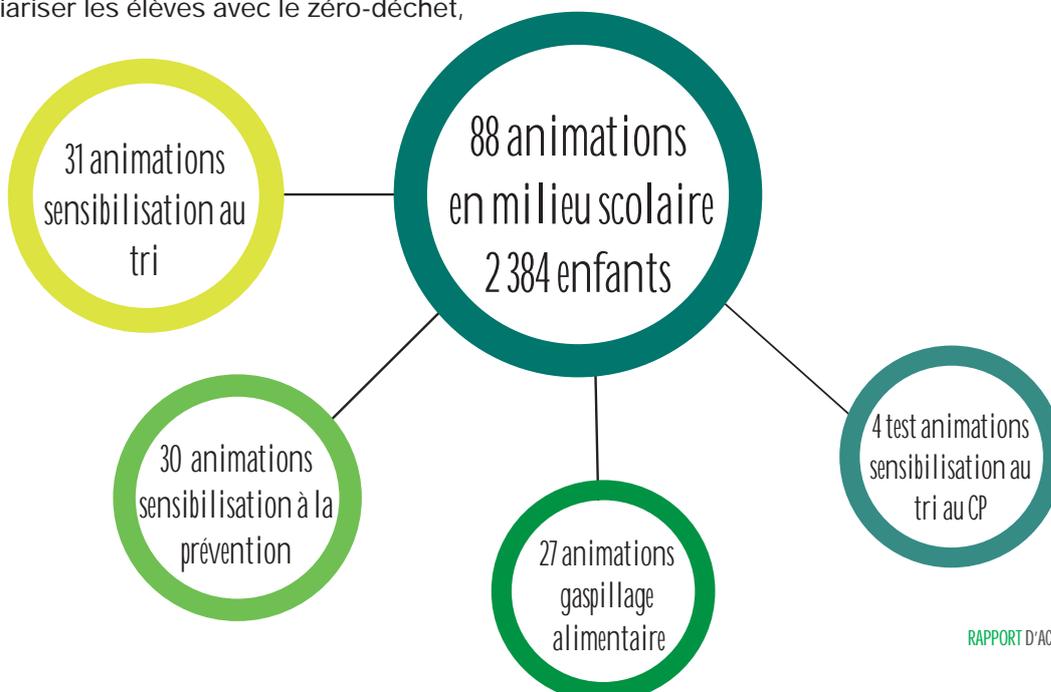
### Ateliers et formation

Si les enfants sont un public particulièrement important pour nous, nous n'en oublions pas pour autant les adultes. Malgré une année perturbée en raison du contexte sanitaire, 2021 a néanmoins permis de réaliser quatre ateliers zéro déchet :

- 1 sur le compostage (18 personnes),
- 1 sur le lombricompostage (10 personnes)
- 2 sur les produits ménagers naturels (20 personnes).



©Syndicat Emeraude / Formation des référentes compostage à Margency



## Événementiel

### Le Forum du zéro déchet



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

Le Syndicat Emeraude devait organiser son Forum du Zéro Déchet. Pour la troisième édition, cet événement aurait dû se dérouler lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2021 mais a dû être annulé compte tenu de la crise sanitaire.



©126média / Cédric Daya - Forum du zéro déchet

### Le défi «Familles zéro déchet»

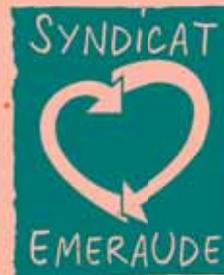
Le Syndicat Emeraude a décidé à son échelle de proposer aux administrés des 17 communes de son territoire de relever le défi, afin d'échanger ensemble sur les bonnes pratiques d'un quotidien plus éco-responsable. Au cours du défi, les participants ont ainsi pu profiter d'un large panel d'activités, d'ateliers et de discussions animées par des professionnels mais aussi des bénévoles.

Le défi Familles zéro déchet a été lancé le 16 octobre 2021 à Saint-Prix en présence de Jérémie Pichon, parrain de l'opération. Si 154 familles se sont engagées dans cette belle aventure, 155 personnes étaient présentes ce jour-là pour rencontrer les



©Syndicat Emeraude - Lancement Défi «Famille zéro déchet»

agents du Syndicat, ainsi que tous les partenaires qui allaient les accompagner durant six mois. En novembre et décembre 2021, 15 ateliers sur le compostage, le lombricompostage, le tri ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire ont été proposés aux participants. De même, une table ronde sur les bonnes pratiques des fêtes de fin d'année zéro déchet nous ont permis de recueillir des astuces pour ces événements souvent générateurs de déchets. C'est ainsi que 96 personnes ont pu être sensibilisées sur ces deux mois.



*Le syndicat lance  
des défis en 2021  
Serez-vous  
prêts à les  
relever ?*

**#Restez connectés**